

La majeure partie du soutien public est canalisée vers les exportations à destination du Tiers-Monde et de l'Europe orientale. Selon les estimations, près de la moitié des exportations canadiennes vers les pays du Tiers-Monde bénéficie de l'aide des programmes gouvernementaux.

Dans ces cas, le gouvernement intervient par l'intermédiaire de la Société pour l'expansion des exportations (SEE) -- environ 5 pour cent des exportations dont 1 pour cent est financée directement -- et de la Commission canadienne du blé -- 1 à 2 pour cent des exportations. D'autres organismes publics, comme la Corporation commerciale canadienne, la Commission canadienne du lait, l'Office canadien du poisson salé et l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, se chargent de vendre directement 1 à 2 pour cent des exportations canadiennes. Enfin, le programme d'aide bilatérale de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) finance 2 pour cent de l'ensemble des exportations canadiennes, soit 15 pour cent des exportations canadiennes aux pays en développement. Il existe en outre des programmes provinciaux de soutien des exportations.

ii) La compétitivité globale et l'efficacité des programmes canadiens

Les mécanismes de financement des exportations et de crédits mixtes offerts par la SEE, l'ACDI et la CCB veillent en règle générale à ce que les exportateurs canadiens ne soient pas désavantagés sur le plan du financement. Toutefois, les exportateurs croient généralement que des améliorations pourraient y être apportées. Il est souvent mentionné qu'il y aurait lieu d'améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises aux marchés d'exportation. On estime aussi qu'il y aurait moyen de maximiser les retombées commerciales par les recours aux programmes d'aide. Certains exportateurs ont également mis en doute la rapidité avec laquelle la SEE répond à leurs besoins. D'autres ont laissé entendre que les critères de solvabilité qu'applique la SEE sont peut-être trop sévères.

Le commerce de contrepartie est un autre facteur qui influence la concurrence dans certains marchés. L'État n'a reçu aucune autre demande d'aide particulière, outre les renseignements et conseils qu'il dispense actuellement. En effet, il semble généralement reconnu qu'une intervention directe de l'État non seulement poserait des risques financiers considérables, mais pourrait exposer les